LE DEMOCRATE DE LA PTE. COUPEE.

L'UNION FAIT LA FORCE.

VOL. 1. FAUSSE RIVIERE, PAROISSE DE LA POINTE COUPEE, LE 24 AVRIL 1858. NO. 15.

LE DEMOCRATE

EST PUBLIE TOUS LES SAMEDIS PAR

EDOUARD J. PULLEN.

L'Imprimerie est auprès du magasin de MM. Simon & Loeb.

ABONNEMENT:

TROIS PIASTRES PAR AN.

PRIX DES ANNONCES.

Pour chaque carré de dix lignes ou moins pour la première insertion.....$1 00

Pour chaque insertion additionnelle, par carré..... 50

Pour toute annonce indiquant la profession et le domicile, et qui n'excèdera pas huit lignes, avec l'abonnement au journal, par an..... 15 00

Une diminution libérale sera faite aux personnes qui s'abonneront à l'année pour la publication de leurs annonces; mais leur privilége sera rigidement borné à leur genre d'affaires. Et il ne sera jamais permis à une maison de commerce de se prévaloir de son privilége d'abonnement annuel pour faire publier, sans rétribution, les annonces ayant rapports aux intérêts particuliers de ses divers associés.

Toute annonce publiée par intervalles, sera payée au taux d'une piastre par carré.

Toute annonce ou lettre invitant quelqu'un à se mettre sur les rangs comme candidat à une place ou un emploi quelconque, sera payée au taux ordinaire d'une piastre par carré, et *invariablement d'avance.*

Toute annonce de candidat sera payée DIX PIASTRES, et *d'avance.*

Toute annonce dont le nombre d'insertions n'est pas spécifié, verbalement ou par écrit, sera insérée jusqu'à nouvel ordre, au taux ordinaire.

Les mariages et les décès seront publiés comme faits de chronique locale; mais tout nécrologe, ou autre tribut de respect, sera taxé comme annonce.

Nul écrit d'une nature personnelle ne pourra être admis dans nos colonnes que comme annonce, à deux piastres le carré, et payable *invariablement d'avance.*

☞ Toute annonce, à moins qu'il n'en soit ordonné autrement, sera publiée en français et en anglais, et payée au taux ci-dessus.

EUGENE A. FOIN, Rédacteur.

SAMEDI, 24 *AVRIL* 1858.

COUR DE DISTRICT.—C'est jeudi après-midi seulement que s'est terminée l'audition des témoins dans l'importante affaire de M. C. Décuir vs. O. Lejeune, qui a occupé l'attention de la Cour pendant plus d'une semaine déjà. Cette affaire n'est pas soumise à un juri: elle est plaidée pardevant l'Honorable A. D. M. Baraldson, Juge du Neuvième District Judiciaire.

M. E. Phillips, de cette paroisse, et un des avocats des demandeurs, a pris la parole hier, à l'ouverture des débats.

COLLEGE POYDRAS.

Le digne président de cette Institution nous prie d'annoncer au public qu'un examen mensuel des Elèves aura lieu VENDREDI, 30 courant.

Les parens, tuteurs, et amis des Elèves, et le public en général, sont priés d'y assister.

Nous ajouterons avec plaisir que nous avons appris que le Collége Poydras marche à grands pas dans la voie de la prospérité.

Puisse-t-il s'y maintenir!

MONTRES ET BIJOUTERIE.—Nous recommandons à l'attention de nos lecteurs l'annonce de M. Romand, de Bayou Sara, insérée dans une autre colonne. Ceux qui tiennent à savoir l'heure qu'il est, trouveront chez M. R. des montres capables de régler le soleil; et ceux qui ont le goût des bijoux, en trouveront au même endroit, du plus beau travail et à des prix modérés.

Voir l'annonce.

BAL DE MAI.—C'est avec un véritable plaisir que nous annonçons à notre joyeuse jeunesse des deux sexes qu'il y aura Bal samedi prochain, à l'Hôtel du Ferry, chez M. Flécheux. Nous avons lu la proclamation des Rois de ces gais domaines, ainsi, nous en parlons savamment.

Il faut que tout le monde *(et plusieurs autres personnes)* y aille.

AUX ARMES!—Dans une localité comme la nôtre, où il y a tant d'intrépides chasseurs et de tireurs émérites, il est de première nécessité pour les citoyens de connaître la demeure d'un bon armurier, en cas qu'ils aient besoin de faire réparer ou fabriquer des armes. C'est pour cette raison que nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de M. Pachot.

Au sage un mot suffit, comme dit le proverbe.

Voir l'annonce.

NOTRE LOCALITE.

En fait de nouvelles ou de chronique locale, notre position ressemble exactement à celle du caporal français qui, se trouvant être commandant de poste dans un corps-de-garde, par l'absence de ses chefs, fit au sergent, avec une gravité digne de la circonstance, le rapport suivant lorsque ce dernier rentra:

"Sergent, y a de nouveau-z-au rapport qui n'y a rien de neuf."

Nous pourrions en dire autant sans mentir.

Le marché aux nouvelles est à plat—la denrée manque sur place.

Nous n'avons à enregistrer ni maladie grave ni décès, ni assassinat ni assaut et batterie, ni vol de grand chemin ni incendie, ni tremblement de terre ni explosion de steamboat—il n'y en a plus qui navigue sur la Fausse-Rivière—enfin, nous somme complètement sans nouvelles à rapporter!

Ami lecteur, notre position est bien triste!

Il est vrai que nous pourrions en fabriquer, des nouvelles, mais si nous y étions pris, on douterait de notre véracité, et la veracité d'un journaliste! réfléchissez-y, lecteur, nous ne pouvons pas mettre *en plan,* pour ainsi dire, une denrée si rare et si précieuse: nous aimons mieux attendre—faites comme nous!

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

L'article du 20 mars dernier, article publié en réponse à la lettre de M. l'abbé Perché, et dans lequel j'avais attaqué certaines propositions du révérend écrivain, m'a valu l'honneur d'une réponse de cet éminent publiciste. Quelque difficile qu'il me soit de soutenir la lutte contre un si rude adversaire, je ne laisserai pas de l'entreprendre; car ce que je cherche dans cette polémique, n'est point une vaine satisfaction d'amour propre, ou le plaisir inutile de combattre, à tort ou à raison, des idées respectables, même en les considérant comme peu pratiques. Ce que je désire, le seul but de ce travail, c'est d'appeler l'attention sérieuse de mes concitoyens sur cette question de l'Instruction publique, question qui, dans l'état actuel des sociétés, est une des plus importantes; et qui, d'ailleurs, par suite des inconvénients que la pratique signale dans le système en vigueur, est devenue une des préoccupations du moment. Entre M. l'abbé Perché et moi, il ne saurait y avoir de dissidence que sur le choix des moyens les plus convenables à mettre en œuvre, pour arriver au but de l'Instruction publique: le double perfectionnement intellectuell et moral. Suivant chacun une voie différente à quelques égards, ce n'en est pas moins le même résultat que nous voulons obtenir.

J'ai attaqué, dans mon article précédent, le principe émis par M. l'abbé Perché de la répartition des fonds généraux entre les diverses confessions religieuses. Je l'ai attaqué, parce que mon vénérable adversaire en faisant la base d'un des systèmes qu'il propose, il importait de l'examiner avec soin, avant de passer à l'examen de ce que devrait être en lui-même un bon Système d'Instruction publique. J'ai cherche à démontrer que l'Etat, suivant une loi de neutralité absolue entre les diverses dénominations religieuses qu'il renferme, devait suivre ce même principe de neutralité dans toutes les institutions sociales qui peuvent en quelque point intéresser le sentiment religieux des citoyens, ce qui est le cas pour l'Instruction publique Il faut probablement attribuer à l'exagération de ce respect pour la liberté religieuse de tous cette lacune regrettable que signale M. Perché: l'omission d'un enseignement moral et religieux, dans les écoles publiques régies par la loi actuelle; mais je pense qu'il est possible de remédier à ce mal, sans adopter un système aussi éloigné de celui qui existe.

D'ailleurs, je crois que le Système proposé par mon honorable adversaire ne serait pas non plus sans inconvénients; d'abord en dérogeant complètement au principe de neutralité absolue entre les différents cultes, et ensuite parce que je crains que ce système ne soit de nature à créer un certain antagonisme, entre les diverses confessions religieuses. Je ne crois pas que de nos jours, il faille isoler les éléments religieux différents, qui composent la société; et c'est les isoler que d'assigner à chacun d'eux une action distincte et séparée, dans une institution sociale qui n'a pour but que l'harmonie et la concorde.

Je préfèrerais donc de beaucoup un système qui, prescrivant comme première obligation un enseignement moral et religieux, laissât à la discrétion des localités, ainsi que je l'ai dit précédemment, le choix de l'enseignement religieux dans leurs écoles. Ce ne serait point alors une action distincte des différentes confessions, portant atteinte au principe de neutralité admis par l'Etat, mais la mise en pratique du principe de liberté et de tolérance religieuse, car ce que je crains, dans le système proposé par M. l'abbé Perché, c'est, ce qui devrait arriver bientôt, la confédération, si je puis ainsi dire, des écoles de même dénomination; c'est la transformation qui se ferait de l'Instruction publique en Instruction religieuse, c'est, en un mot, la substitution de l'Eglise à l'Etat dans cette institution sociale.

En effet, supposant, malgré les difficultés de détail qu'il y aurait à vaincre, pour arriver à une répartition équitable, supposant, dis-je, cette répartition établie, supposant formé par sections religieuses le budget de l'Instruction publique, à qui devront être confiées l'administration et la surveillance des fonds et des écoles appartenant à chaque dénomination? Pour assurer la complète exécution du système, chacune des parties intéressées voudrait avoir la direction sans contrôle de tout ce qui peut la concerner; et bientôt l'Instruction publique, sans cesser d'être une lourde charge de l'Etat, deviendrait une institution particuliere à chaque catégorie; et, loin de conduire les esprits à la concorde et à la tolérance, les mènerait à des dissensions fâcheuses.

On m'accusera peut-être d'exagération, mais qui ne sait que le sentiment religieux est le plus délicat de tous? Et qui pourrait prévoir les conséquences funestes que peuvent avoir ces distinctions établies entre les diverses croyances, qui, enseignées dès l'enfance dans des écoles, devenues spéciales sous le rapport religieux, ne seraient jamais oubliées?

Je l'ai dit dans l'article qui m'a valu la réponse du révérend M. Perché, le Système actuellement suivi est défectueux en bien des points. Les lois qui régissent les Ecoles publiques ne sont point, à vrai dire, des lois organiques de l'Instruction publique. Ces lois ne déterminent point de programme d'Enseignement, et n'établissent pas non plus l'uniformité, de cet enseignement, première condition, cependant d'une Instruction vraiment publique; elles ne font nulle obligation aux localités de pourvoir à l'instruction du peuple; elles ne règlent que d'une manière confuse certains détails financiers de la matière; n'établissent aucune surveillance sérieuse, et enfin, laissent le professorat des Ecoles publiques dans des conditions déplorables, en ce qu'elles n'exigent des maitres preuves ni de capacité ni de moralité, et les laissent languir dans une plus que médiocrité indigne de leur utile et pénible profession.

Voilà quelques-uns des défauts les plus saillants du Système actuel, mais on peut y remédier sans toucher au principe de liberté absolue en matière religieuse qui a fondé ce qui existe; et j'essaierai prochainement d'indiquer quelques-uns des remèdes que je crois applicables à cet état fâcheux du système.

H. DIDIER.

Fausse-Rivière, 20 avril, 1858.

LA CANNE A SUCRE

A L'ILE DE CUBE.

Les projets qu'on prête à l'administration actuelle sur l'île de Cube, donnent une importance toute particulière aux détails qui suivent. Ils ont été recueillis sur place et transmis par un correspondant américain à l'un de nos confrères de la ville. Ils confirment l'opinion qu'on se fait généralement ici de la molesse et de l'apathie de cette race espagnole qui tient d'une main fatiguée et tremblante la Reine des Antilles. Un des plus intelligents planteurs de la Louisiane, qui a visité en observateur l'île de Cube, disait familièrement: "Là, Dieu fait du sucre malgré les habitants, tandis que nous, nous faisons du sucre malgré Dieu lui-même. C'était exprimer d'une manière vive et saisissante une incontestable vérité.

Nous n'examinerons pas aujourd'hui l'effet qu'aurait pour la Louisiane l'annexion de l'île de Cube; si elle ne ferait point naître une périlleuse concurrence; si elle n'exposerait point à la ruine les agriculteurs de ce pays; question complexe, dont la solution demande des connaissances spéciales et une étude approfondie. Nous nous bornons, quant à présent, à faire entrevoir les richesses de cette terre promise, vers laquelle semble nous pousser à pleines voiles la destinée manifeste.

Voici la lettre publiée par le "Picayune:"

Matanzas, Cube, 9 mars 1858.

Nous avons rencontré sur notre route, en venant ici, de nombreux champs de cannes, source réelle de la richesse de l'île: nous en avons visité plusieurs, ainsi que les "ingenios," ou machines des plantations. D'ici à la Havane, la moitié du pays, là ou le sol est en culture, est consacrée à la culture de la canne. La canne ondule de plantation en plantation, de lieue en lieue, encore debout, présentant un aspect singulièrement riche et attrayant. Si loin que le regard s'étende, la canne flotte au fond de l'horizon.

L'espèce cultivée principalement dans cette partie de l'île est celle qui est connue sous le nom d'Otahiti, bien que d'autres variétés s'y mêlent assez souvent. Elle paraît croître également bien dans toutes les terres rouges et noires, bien que ces dernières soient regardées comme lui étant plus favorables. Elle atteint sa maturité en dix-huit mois environ; alors elle est bonne à couper. Il n'est point nécessaire de la planter comme aux E-U., d'année en année; souvent, sur de bonnes habitations, le plant n'est renouvelé qu'après vingt ans et plus. Aussitôt que la canne est coupée, quelle que soit la saison, elle se remet à pousser et à mûrir pour la récolte suivante.

Il n'en faut pas conclure que la canne ne serait pas plus forte et meilleure, si elle était renouvelée plus fréquemment. On conseille d'opérer ce renouvellement tous les dix ans, mais le conseil est rarement mis en pratique. Ici où la nature a tant fait, et où le besoin d'intervention humaine se fait si peu sentir, on ne résiste pas à la tentation de laisser la canne debout jusqu'à ce qu'elle tombe d'elle-même, pour ainsii dire, et devienne stérile. Nous avons traversé bien des champs qui sont dans une condition de détérioration absolue.

La canne de Cuba, sous l'heureuse influence d'un climat privilégié, atteint quelquefois des proportions inconnues aux Etats-Unis; mais dans la sphère du moins de mes observations, ce n'est pas toujours le cas. Le plus souvent elle rampe dans le champ, et paraît inférieure à tous égards. Cela provient, sans doute, en majeure partie, de la négligence apportée à la culture. La terre, en premier lieu, est très imparfaitement labourée; puis la canne est plantée sans méthode; elle s'élance dans toutes les directions, et devient, avec le temps, trop épaisse pour jouir d'une pleine croissance. Peut-être, cependant, gagne-t-elle en qualité ce qu'elle perd en quantité. Il serait impossible de trouver une canne plus douce que celle de l'île de Cube. Molle, tendre, juteuse, je l'ai trouvée plus agréable au goût que l'orange.

Des étrangers, nouvellement arrivés, ont fait de nombreux essais pour améliorer la culture de la canne, mais tous ces essais ont successivement échoué. Beaucoup d'argent a été dépensé et l'expérience a été poursuivie pendant des années. Des charrues et autres outils d'agriculture de toute description et des plus récentes inventions ont été introduits ici et mis en usage, autant que l'ont permis les invincibles préjugés de la population native, et cela en pure perte. Souvent même, les gens qui s'étaient lancés avec le plus d'enthousiasme dans l'expérience, ont cédé et sont tombés dans un genre de culture plus mauvais encore que celui des indigènes. Toutefois les essais continuent, sans avoir, selon moi, beaucoup plus de chances qu'auparavant. Les préjugés d'une population agricole sont toujours très-difficiles à surmonter, et il n'est pas certain, d'ailleurs, que les changements projetés sont profitables. En friche comme elle l'est, l'île produit plus qu'on ne peut récolter, et je ne vois pas la nécessité d'améliorations agricoles.

La canne est principalement coupée et récoltée par le travail africain. Dans le champ, le nègre est considéré comme bien supérieur au cooly; il est plus robuste et plus fidèle. Partout d'ailleurs, je le regarde comme meilleur pour les travaux du dehors. Je n'ai jamais vu un cooly qui paraît être chez lui dans un champ de cannes. Sa place est plutôt dans la maison ou dans la sucrerie. Le nègre, au contraire, se plait à la tâche du champ, au grand air, et s'y porte à merveille. Ceux que j'ai vus présentent, presque sans exception, l'image même de la santé et de la prospérité. Ils ont un bon naturel, de la politesse, et si on leur demande à voir leur ouvrage, avec une pièce de monnaie en perspective, ils vous donnent des renseignements avec une fierté qui atteste l'intérêt qu'ils prennent à la chose.

Sur plusieurs plantations on a construit de petits chemins de fer pour transporter les cannes à l'usine; mais les charrettes sont encore d'un usage général. Dans les temps humides et pluvieux, le sol des terres rouges s'affaisse et la roue pénètre profondément. On est alors obligé d'arrêter le travail, et c'est là un des plus grands désavantages contre lesquels le planteur ait à combattre. Ce sera un beau jour que celui où l'on verra des chemins de fer sur toutes les grandes habitations. La seule objection qu'on oppose à leur usage, est le danger du feu. Ce danger n'existe point dans les temps humides. Les avantages des chemins de fer sont nombreux. Rapides et économiques, ils éviteraient le travail des bœufs et des charretiers, et préviendraient le dommage fait aux champs par la charrette.

Plus nous avançons, plus nous voyons combien est en arrière la récolte actuelle. Presque partout la moitié des cannes est debout, et sur nombre de plantations on n'a pas encore commencé. Personne ne compte finir avant juin, époque à laquelle les machines ne pourront suffir à leur tâche. Il se perdra une grande quantité de cannes; grand dommage, auquel on ne paraît pas penser sérieusement ici. La canne croit en telle abondance, et si spontanément dans toutes les parties de l'île, qu'elle a maintenant presque perdu sa valeur. Il y a partout une extrême profusion dans le champ, à la sucrerie, sur les chemins, et il semble que cela ne vaille pas la peine d'être récolté. C'est ainsi que nous arrivons à ne faire aucun cas des bienfaits qui nous sont accordés.

Actuellement surtout paraît-il en être ainsi. Les prix, comparés à ceux des trois dernières années, sont très bas, et l'industrie sucrière subit, à tous les dégrés, une remarquable dépression. Pour beaucoup de planteurs, la canne ne semble pas digne d'être coupée, et là sans doute est le secret de la profonde indifférence qui se manifeste sur les progrès de la roulaison. La saison, aussi, a été exceptionnelle, plutôt été qu'hiver, extrêmement humide et désagréable. Ces causes, réunies, ont fait que les travaux sont plus arriérés cette année qu'ils ne l'ont jamais été à pareille saison. Je ne serais nullement étonné si la présente récolte était inférieure d'un tiers à la précédente. Dans tous les cas, elle sera moindre d'un tiers. En estimant la dernière récolte à 2,000,000 de caisses, la présente n'en donnera pas plus de 1,500,000. Il est difficile de se faire une idée de la diminution du revenu de l'île, en raison de la dépréciation de ce seul article.

LE *Pilote de Plaquemines.*—Nous avons reçu le premier numéro d'un journal portant ce titre, que vient de fonder notre vieux confrère et ami, M. J. L. MARCIACQ dans la paroisse de Plaquemines.

Nommer M. J. L. MARCIACQ comme le rédacteur d'un journal, c'est dire qu'il est rédigé avec tact et talent. Cependant, à défaut de matière plus importante, nous jugeons convenable de donner à nos lecteurs quelques extraits du *Prospectus* du *Pilote de Plaquemines.* Ils verront qu'il gouverne dans la bonne voie de la démocratie. Nous lui souhaitons bien sincèrement toutes les prospérités possibles, et nous nous félicitons de cette importante accession aux rangs de la démocratie.

Suivent les extraits:

"Je reprends donc la publication d'un journal qui a nom: *le Pilote de Plaquemines.* Il sera l'écho du grand parti démocratique, chez lequel réside le véritable patriotisme. C'est assez dire qu'il déploiera toute l'énergie dont il est capable pour porter honorablement le noble étendard de la démocratie. Que d'encouragemens ne trouvons-nous pas dans ce mot sublime! La démocratie! qu'est-ce autre chose que la tête d'un empire, son intelligence, son âme, un phare immense, la personnification de tout un grand peuple, le drapeau qui conduit et résume une grande unité sociale. La démocratie, c'est l'apogée de l'élévation morale, le sanctuaire des grands principes, le salut de la société...."

"La démocratie implante un mouvement de résistance dans le cœur du plus simple comme du plus orgueilleux; les nations s'organisent sous son aile tutélaire, s'entendent sous sa chaude haleine sur leurs intérêts communs; et s'il est un beau spectacle, un spectacle digne de faire couler des larmes au citoyen vertueux et sensible, c'est la concorde universelle vers laquelle elle nous conduit infailliblement."

Encore une fois, bonne chance au *Pilote de Plaquemines!*

PACHOT,

ARMURIER -

Rue Sun, près de l'église Méthodiste.

BAYOU-SARA, L'NE.

Tient constamment en main des Fusils pour la vente. 24 avr.

AVIS

EST donné par ces présentes que J. B. Blanchard s'est présenté à l'hon'ble Cour du Neuvième District, dans et pour la paroisse de la Pointe Coupée, pour être nommé administrateur de la succession vacante de Ve. Siméon Major, décédée, et que si dans les dix jours qui suivront cet avis aucune opposition n'est faite à sa demande, il sera nommé conformément.

Par ordre de la cour du Neuvième District.

LEON LEBEAU,
Député Greffier.

Pointe Coupée, 24 avril 1858-2t

F. ROMAND,

BIJOUTIER,

BAYOU SARA, L'NE.

ANNONCE respectueusement à ses anciens amis et pratiques et au public en général qu'il a racheté son Etablissement de Bijouterie, et qu'il est prêt encore, comme par le passé, à les satisfaire autant que possible.

Il a actuellement en main un Assortiment Complet de Montres et de Bijoux qu'il offre à vendre à des prix modérés, mais *pour du comptant seulement.*

☞ Tout ouvrage de fabrique ou de réparation fait chez lui est garanti.

24avr.

D. STOCKING, Pointe Coupee, | D. L. STOCKING Bayou Sara.

DENTISTRY.

D. L. & D. STOCKING are prepared to attend to all calls pertaining to their profession, in any part of the country,

☞ Dr. D. Stocking can be found at the residence of P. M. Moore, Pointe Coupee.

March 6, 1858. 8ly

J. G. D'ARMOND

DEALER IN WESTERN PRODUCE AND OTHER MERCHANDISE.

☞ TERMS CASH—SMALL PROFITS.

☞ Cash advances on shipments of cotton to Messrs. Carroll, Pritchard & Co., New Orleans.

jan15y

D. STOCKING, Pointe Coupée, La. | D. L. STOCKING, Bayou Sara, La.

CHIRURGIENS-DENTISTES.

LES Docteurs D. L. et D. STOCKING sont prêts à se rendre à l'appel de tous ceux qui ont besoin de leurs services professionnels, dans n'importe quelle partie du pays.

Le Dr. D. Stocking peut toujours être vu à la demeure de M. P. M. Moore, à la Pointe Coupée.

7fev-1.

BRAZILIAN PEBBLE SPECTACLES.

Bear in mind that the genuine are stamped on the frames "Semmon's & Co'., Improved Pebbles.

D. KERNEGHAN & CO.,

jan15 '58.tf 65 Canal st., N. O.

H. C. MOUREY,

PEINTRE ET TAPISSIER.

OFFRE ses services aux Habitans de cette paroisse, en ce qui concerne sa profession.

S'adresser à l'Hotel Boudreau, Fausse Rivière, Pointe Coupée, 18 janvier 1858.